

L'an deux mille seize, le vendredi 19 février, à 19H00, les membres du conseil municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Mr NACCACHE Roger.

Présents : Roger NACCACHE, Bruno MARTINET, Olivier LE CAM, Patrice CLAMOTE, Luc GOLDENBERG, Bertrand SERVOIS, Céline ROBERGE, Sandrine VOCORET, Caroline SAILLARD, Christelle BARRIERE, Martine MÉTÉNIER

Absent ayant donné procuration : Hervé COLINOT à Olivier LECAM

Absent : Sébastien JORANDON

Secrétaire de séance : Patrice CLAMOTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte les propositions de subventions :

Football Club Beffes-St-Léger-Marseilles-Argenvières :	1100 €
AAPPMA « Le Brochet » :	400 €
F.N.A.C.A :	400 €
Club de l'Age d'Or Beffois :	1000 €
Amicale des retraités P et Ch et SCF :	400 €
FOPAC :	500 €
Energym :	700 €
Les Amis de l'école	500 €
Tennis Club Beffois :	500 €
La pétanque Beffoise :	700 €
Aqua Beffes Club :	600 €
Amis de Chabrolles :	750 €
Club Pyramide « PyraBeffes » :	500 €
3T Racing Team :	800 €
Université Rurale	200 €
Comité des fêtes	600 €
Viet Vo Dao	500 €
Ping Pong	500 €
Les P'tits Loups	600 €
Le petit Théâtre de BEFFES	500 €
Comité des œuvres du personnel communal	4000 €
Coucous 18	3000 €
Association des amis de la bibliothèque du Cher :	100 €
Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés :	55 €
Prévention routière :	30 €
Associations des paralysés de France :	15 €
Fédération des Œuvres Laïques :	15 €
Association pour aveugles et déficients visuels APADVOR :	15 €
Institut Curie :	30 €

Nouvelle Association Française des Sclérosés en Plaques :	20 €
Croix Rouge :	100 €
AFM :	30 €
Secours Populaire :	170 €
Secours catholique :	50 €
FACILAVIE :	100 €
ADMR	100 €
CFA Polyvalent (par enfant inscrit)	50€

- décide d'accorder une subvention d'un montant de 100 € au C.F.A. Bâtiment de Marzy.
- décide d'engager des dépenses dans la limite du quart des crédits budgétaire inscrits au budget communal soit 480 000 € qui seront inscrits au budget communal comme décrits ci-dessous : 2318 op 55 : 200 000 €, 2313 op 26 : 140 000 €, 2152 op 15 : 140 000 €
- émet un avis favorable au financement des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) à hauteur de 1.50 € par élève.
- émet un avis favorable à titre non onéreux pour la mise à disposition de l'Espace Public Numérique du C.R.I à la communauté de communes Berry Loire Vauvise, qui va proposer des ateliers d'initiation formations en informatique et bureautique
- approuve la modification des statuts du SDE 18 tels qu'ils sont rédigés en annexe à la délibération n° 2015-50 du Comité du 11 décembre 2015 concernant l'intégration de 2 nouvelles communautés de Communes,
- décide de transférer à la communauté de communes Berry Loire Vauvise la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales,
- d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes au syndicat mixte ouvert Touraine Cher Numérique
- émet un avis favorable à la création d'une Agence Postale Communale et charge les commissions Bâtiment et Voirie d'étudier la convention proposée par la poste.

Pour extraits conformes
Le Maire,
NACCACHE Roger,